



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

DDTM du Nord
Service de l'Agriculture Durable et de
l'Économie de l'Exploitation Agricole

DDTM du Pas-de-Calais
Service de l'économie agricole

Compte rendu de la réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais du 18 décembre 2015 à la DDTM du Nord à Lille à 09h30

Sous la présidence de Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général de la Préfecture, la réunion de la cellule d'urgence interdépartementale (59-62) pour l'élevage s'est tenue à la DDTM du Nord à Lille – salle Liberté.

L'ordre du jour est joint au présent compte rendu.

I. LE FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES (FAC)

1.1 Point sur l'instruction de dossiers

Le bilan, à ce jour, des dossiers déposés dans le cadre du FAC s'établit comme suit :

	Nord		Pas-de-Calais	
Dossiers déposés	800		1200	
Dossiers instruits	650	81%	960	80%
*-dont dossiers éligibles prioritaires	322	40%	655	55%
*-dont dossiers mis au paiement	200	25%	225	19%
*-dont dossiers non-éligibles	80	10%	125	11%

Le taux d'instruction des dossiers a doublé depuis le 23 novembre dernier. Les dossiers éligibles prioritaires (reste à vivre < 12 000€) représentent plus de la moitié des dossiers déposés.

200 à 300 dossiers sont encore attendus d'ici à la date limite de dépôt du 30 décembre 2015, ce qui devrait porter le nombre total de dossiers réceptionnés à près de 2 300 dossiers au final.

1.2 Consommation des crédits alloués au FAC

Les crédits FAC notifiés à la région Nord-Pas de Calais sont :

	Montant (€)	Observations
Crédits État	3 040 000	
Union Européenne	518 000	+16% par dossier déjà payé
Crédits affectés par la région NPdC	1 200 000	

L'ensemble de la dotation de crédits Etat a, désormais, été déléguée aux deux départements. Près des ¾ de ces crédits ont été engagés et plus du tiers ont été payés.

Montant (€)	Nord		Pas-de-Calais	
Crédits délégués	1 325 000		1 715 000	
Crédits engagés (dossiers transmis à FAM)	1 110 000	84%	1 120 000	65%
Crédits payés	481 000	36%	640 000	37%
Besoins en crédits complémentaires	1 300 000		2 400 000	

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr

Le solde de crédits disponibles va être rapidement épuisé et ne permettra pas la mise en paiement de l'ensemble des dossiers.

A ce jour, sur la base de près de 1 200 dossiers éligibles prioritaires reçus (400 pour le Nord et 800 pour le Pas-de-Calais), le besoin en crédits complémentaires est estimé à 3 700 000€ (1 300 000€ pour le Nord et 2 400 000€ pour le Pas-de-Calais).

Afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des dossiers reçus au 30 décembre 2015, il est convenu d'adresser au ministre un courrier signé du préfet de Région insistant sur la dégradation de la situation pour l'élevage en région et sollicitant une enveloppe de crédits complémentaires globale de 4 500 000€.

Il a notamment été rappelé que les perspectives sur la filière lait font état d'une nouvelle dégradation du prix au 1^{er} trimestre 2016 (entre 260 et 280€ / 1 000l). S'agissant de la filière porcine, de nombreux éleveurs « jettent l'éponge » et se tournent vers l'intégration, synonyme de perte de valeur ajoutée pour les exploitations régionales. C'est désormais près de 30% de la production régionale qui est concernée.

La profession agricole a réitéré sa demande de pouvoir réorienter l'enveloppe régionale de crédits communautaires vers le paiement de nouveaux dossiers plutôt que l'abondement de 16% de dossiers déjà payés. Il n'apparaît pas possible de revenir sur l'affectation de ces crédits dont on ne dispose pas en région.

S'agissant des autres volets du FAC, les demandes sont encore très peu nombreuses, seulement 10 demandes d'années blanche recensées par la cellule d'urgence du Pas-de-Calais.

Ce dispositif est une possibilité parmi d'autres (garantie, restructuration bancaire ...) mais qui, contrairement au volet "a" du FAC, coûte à l'éleveur et reste lourd à mettre en oeuvre. Pour l'ensemble de ces raisons, le dispositif « année blanche » est étudié en dernier recours par le réseau bancaire.

Une enveloppe spécifique « année blanche » a été décidée au niveau national, mais pas encore déléguée et répartie en région.

II. LE FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (FASS)

La MSA a réceptionné 1 488 dossiers de demande de FASS, dont 980 éligibles. Le nombre de demandes encore à recevoir est estimé à 100.

A ce jour, 2 113 000€ de crédits FASS sont nécessaires pour honorer ces 980 demandes éligibles, alors que l'enveloppe régionale est dotée de 1 567 000€.

Compte tenu des demandes encore à recevoir, le besoin de crédits complémentaires est estimé à 700 000€ pour la région. Le courrier du préfet de région au ministre sollicitera cette dotation complémentaire.

Le cas échéant et à défaut de rallonge budgétaire, les membres du conseil d'administration réunis le 17 décembre dernier se sont prononcés pour la mise en place d'un coefficient stabilisateur entre 65 et 70% afin d'honorer l'ensemble des demandes reçues.

Il est rappelé que l'ensemble des demandes devra être instruit et mis au paiement au plus tard le 31 décembre 2015.

III. LES MESURES FISCALES

La DRFIP fait un point de situation du traitement des demandes de remises gracieuses (exonération de taxes sur le foncier non bâti) selon les modalités mises en place lors de la

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr

précédente cellule inter-départementale, à savoir : demande explicite avec dépôt d'une demande spécifique d'aides fiscales ou demande implicite dès lors qu'il y a dépôt d'une demande de FAC.

425 demandes explicites de remise gracieuse ont été réceptionnées par les services de la DRFIP. 268, soit plus de 60%, ont été traitées et ont permis d'accorder 168 371€ de remise, Sur 755 demandes implicites, 22 ont été traitées.

A ce jour, ce sont près de 181 495€ de remise gracieuse qui ont pu être accordés.

Il est à noter qu'il y a très peu de rejet et que dans ces situations un échéancier de paiement est alors proposé.

IV. LE RESEAU BANCAIRE

41. Le Crédit Agricole

Le bilan intermédiaire du Crédit Agricole s'établit comme suit :

- 100 dossiers en cours (restructuration de l'endettement, prêt d'accompagnement ...) pour un montant d'encours d'environ 5.6 millions d'€ (60% concernent la filière lait, 20% la filière porcine, et les 20% restant se répartissent entre les éleveurs bovins allaitants et les polyculteurs éleveurs)
- 15 dossiers sont en cours d'instruction dans le cadre de l'année blanche,
- 2 000 attestations délivrées dans le cadre de l'instruction de dossiers FAC

42. Le Crédit Mutuel

Le bilan intermédiaire du crédit mutuel s'établit comme suit :

- 45 dossiers en cours (restructuration de l'endettement, prêt d'accompagnement ...) pour un montant d'encours d'environ 1,8 millions d'€,
- 10 dossiers sont en cours d'instruction dans le cadre de l'année blanche : 1 dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais pour un montant d'encours d'un peu plus de 2,3 millions d'€,
- 1 170 attestations délivrées dans le cadre de l'instruction de dossiers FAC.

43. Réseau bancaire et dettes fournisseurs d'aliments du bétail

La profession agricole dénonce une certaine frilosité du réseau bancaire à accompagner les éleveurs en difficulté. Alors que les encours auprès des fournisseurs sont à la hausse, il est regretté que de nombreuses tentatives de conciliation avec la banque, le centre de gestion et le fournisseur ne se concrétisent pas.

Le nombre de dossiers accompagnés par les banques pour une restructuration de l'endettement ne représente que de 5 à 10% des dossiers examinés en cellule d'urgence.

Cet ordre de grandeur est trop faible, aussi Monsieur le Secrétaire général demande à ce que le réseau bancaire lui adresse des éléments d'analyse plus précis et davantage discriminant afin de mieux rendre compte de la diversité des actions du réseau auprès des éleveurs et ce à compter du 1^{er} août 2015.

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr

V. INFORMATIONS DIVERSES

Contrôles de la traçabilité des viandes et du marquage de l'origine

La DDPP62 fait état de 40 contrôles à ce titre, qui ont relevé 2 infractions en Grande et Moyenne Surface (GMS) sur le marquage de l'origine et quelques remarques sur des défauts de traçabilité interne en entreprise.

Des mesures structurelles sur le moyen et long terme

Après l'urgence de la situation en 2015, l'année 2016 s'annonce également très difficile sans réelles perspectives d'amélioration quant à l'ampleur ou la durée de cette crise. La faiblesse des cours durable pour les producteurs de viande, la nouvelle baisse du prix du lait attendue pour le 1^{er} trimestre 2016, ou encore les sollicitations du réseau ARCADE, en hausse de 50% sur l'année 2015, en attestent.

De plus, de gros écarts peuvent exister, au plan technique et économique, entre exploitations de taille similaire (un écart 100€/1 000l de marge brute entre les exploitations laitières suivies des GEDA du Nord-Pas de Calais).

Ces écarts sont révélateurs d'un besoin de conseil technique (sous forme d'audit ou de diagnostics) sur ces exploitations afin de dégager des marges de progrès technique et économique, source de compétitivité.

Au delà des mesures d'urgences, un consensus se dégage donc pour travailler à l'élaboration d'un plan d'actions davantage sur le long terme. Monsieur le Secrétaire général propose qu'un groupe de travail se réunisse début janvier 2016, sous l'égide de la DRAAF et avec l'appui des deux DDTM.

A Lille, le 29 décembre 2015

Gilles BARSACQ



Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr

Assistaient à la réunion :

Nom- prénom	Structure
BONVOISIN Xavier	ARCADE
BOT François	DDTM du Nord
BACHELIER Isabelle	DRFIP
BARSACQ Gilles	Préfecture du Nord
BRESSON Sylvain	DDTM du Pas-de-Calais
BUISSART Stéphanie	AFA
CARON Serge	ADPL du Pas de Calais
CHEVUTSCHI Stéphan	Crédit Agricole Nord de France
CUVILLIER Clément	Jeunes Agriculteurs NPDC
DEBUIRE Florence	MSA Nord Pas de Calais
DEFIVES Bruno	Conseil régional NPDC
DEFFRENNE Denis	Coordination Rurale du Nord
DEGUFFROY Pierre	MSA Nord Pas de Calais
DELEFORTRIE Christine	FDSEA du Nord / Section / Section laitière
DELPOUVE Nicolas	DDTM du Pas-de-Calais
DESBUQUOIS Luc	Chambre d'Agriculture de région NPdC
DEWAS Matthieu	DDTM du Pas-de-Calais
DEWEINDT Gauthier	DDFIP du Pas de Calais
DUMOUTIER Pascal	FDSEA Pas de Calais
FAGOO Olivier	FDSEA du Nord / Section Porcine
FERTON Gabriel	Crédit Mutuel
FOUQUART Pascal	DRAAF NPDC
GUIGNETTE Stéphanie	MSA Nord Pas de Calais
HANNEBIQUE Pierre	FDSEA du Pas de Calais
HELLEBOID Didier	Chambre d'Agriculture de région NPdC
HUET Pierrick	DDTM du Nord
LEROUX Christophe	MSA Nord Pas de Calais
LEVECQUE Patrick	CER France NPdC
MANNESSIEZ Nicolas	FDSEA du Pas de Calais / Section porcine
PINEAU Martial	DDPP62
RIQUIER Fabrice	Chambre d'Agriculture de région NPdC
VERHAEGHE Laurent	FDSEA du Nord
VILLALUA Bruno	DRFIP

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord/equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Nord
Service de l'Agriculture Durable et de
l'Économie de l'Exploitation Agricole

DDTM du Pas-de-Calais
Service de l'Économie agricole

Réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage

le 18 décembre 2015 à 09h30
à la DDTM du Nord à Lille
Salle Liberté – Egalité (rez de chaussée)

Ordre du jour

- **FAC** :
 - ☞ Point sur les dossiers FAC en cours (déposés, en cours d'instruction, mis au paiement, payés, ...)

- **Gestion des enveloppes** :
 - ☞ Consommation des crédits
 - ☞ projection financière, arbitrages éventuels

- **FASS** :
 - ☞ Point sur les dossiers FASS déposés, payés, ou en cours d'instruction
 - ☞ Consommation des crédits.

- **Point sur les mesures fiscales**

- **Bilan intermédiaire de la mise en œuvre de mesures bancaires** :
 - ☞ point BPI et la Banque de France
 - ☞ le crédit agricole et le crédit mutuel

- **Questions et informations diverses**

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr